

## ENLÈVEMENT DES GRAFFITIS SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

Dans le cadre d'un programme mis en œuvre dans le secteur où se situe votre immeuble, L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE a retenu les services d'une entreprise spécialisée pour offrir un service d'enlèvement de graffiti aux propriétaires qui en sont victimes et dont les murs graffités sont visibles de la rue. Les méthodes de travail ainsi que les produits utilisés par l'entrepreneur sont conçus pour ne pas occasionner de dommages aux surfaces traitées. Il demeure cependant possible qu'une telle intervention laisse quand même des traces ou des démarcations. Lorsque les surfaces sont déjà peintes, les parties touchées par des graffitis seront recouvertes d'une ou plusieurs couches de peinture dont la teinte se rapproche de la couleur initiale. Le propriétaire qui le désire, peut fournir à L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE la peinture à être utilisée ou encore de lui transmettre tous les renseignements pertinents relatifs à la peinture employée (type, marque, numéro de couleur, etc.), de façon à ce que l'entrepreneur l'utilise pour ces travaux. Ne seront cependant pas repeintes des surfaces métalliques ou autres matériaux ayant une peinture cuite ; elles seront alors nettoyées.

Dans la mesure où vous autorisez L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE à accéder à votre propriété et à la condition que l'état des surfaces ou des murs de l'immeuble sur lesquels se trouvent des graffiti en permette le nettoyage, L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE défraie le coût des travaux ainsi que des produits utilisés. En retour, vous dégagez L'ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE et l'entrepreneur de toute responsabilité eu égard à des dommages relatifs aux travaux effectués et en ce sens renoncez à toute poursuite ou réclamation.

Vous trouverez, par conséquent, ci-joint le formulaire d'autorisation d'accès à la propriété que nous vous demandons de bien vouloir compléter pour être retourné à TANDEM D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE par retour du courrier ou télécopieur au 514-335-0674, Pour obtenir plus d'informations à propos de ce programme, nous vous invitons à communiquer avec TANDEM D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE au 514-335-0545.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et espérant pouvoir compter sur votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



# ENLÈVEMENT DES GRAFFITI SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE

## Formulaire d'autorisation d'accès et d'exonération de responsabilité

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_

Adresse de l'intervention: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_

### ACCEPTATION:

Le propriétaire consent à donner accès à la propriété localisée à l'adresse civique mentionnée ci-haut, aux représentants de la Ville de Montréal et de l'entrepreneur désigné, afin qu'ils puissent exécuter sur sa propriété les travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffiti visibles de la rue, de même que les récidives à venir, le cas échéant. Le coût des travaux effectués ainsi que les produits utilisés sont défrayés en totalité par la Ville de Montréal. L'entrepreneur n'a pas d'obligation de résultat. De plus, le propriétaire est avisé que les travaux peuvent laisser certaines traces, démarcations ou autres sur les surfaces traitées.



**J'autorise la Ville à procéder aux travaux d'enlèvement, de nettoyage ou de masquage de graffiti.**

Signature: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_